



En partenariat avec



Fondée en 2002

Conditions financières et générales 2021/2022



Av. des Planches 25, CP 1347 - 1820 Montreux, Suisse

Téléphone : 021/961 18 72

www.ecole-riviera.ch



Conditions financières et générales 2021/2022
Tous les tarifs s'entendent en francs suisses / CHF

Finance d'inscription

Dès que l'inscription a été confirmée aux parents, la finance d'inscription de CHF 170.00 doit être versée pour chaque nouvel enfant.

L'inscription de l'enfant est définitivement confirmée au moment où le paiement de la finance d'inscription a pu être enregistré par l'Ecole Riviera School. Cette finance couvre les frais administratifs d'admission. Elle n'est donc remboursée en aucun cas et n'est pas déductible des factures à venir.

Toute autre indemnité pour rupture de contrat est expressément réservée – voir chapitre « délai de résiliation / annulation de l'inscription à la garderie » ci-après.

Adaptation

Une période d'adaptation est prévue avant la fréquentation régulière de votre enfant. Elle se déroule de façon progressive et en fonction des besoins de votre enfant. Elle a lieu sur plusieurs périodes réparties sur un minimum de 2 semaines, et peut durer au-delà en tenant compte du bien-être de l'enfant. Durant cette période, la place de l'enfant inscrite dans le contrat est réservée et comptabilisée.

Conditions tarifaires

Frais d'inscription	CHF 170. -
Journée	CHF 124.-
Matin jusqu'à midi	CHF 59.-
Matin jusqu'à 14.00	CHF 79.-
Après-midi dès 13.45	CHF 55.-
A l'année à temps complet	CHF 27'770.-

Les montants indiqués ci-dessus incluent toutes les activités organisées dans le cadre de la garderie (y compris les sorties). Ils comprennent également les repas et/ou les goûters. Dans tous les cas, les langes et lingettes sont à fournir par les parents.



Conditions financières et générales 2021/2022
Tous les tarifs s'entendent en francs suisses / CHF

Pour assurer une bonne intégration de l'enfant, une présence minimum de 40% (4 x ½ jour ou 2 jours entier) par semaine est exigée.

Les montants indiqués ci-dessus sont facturés 10 fois par année, indépendamment du nombre de jours dans le mois. Les semaines de fermeture officielle de la crèche/garderie ont déjà été déduites dans les montants indiqués ci-dessus. La facturation est basée sur 47 semaines.

Le coût annuel pour un enfant présent toute l'année est donc équivalent à 10 fois les tarifs indiqués ci-dessus. Le premier paiement est à régler pour le 1^{er} septembre et le dernier pour le 1^{er} juin.

Une absence pour vacances supplémentaires ou pour maladie ne donne droit à aucune réduction ; la place étant réservée dans tous les cas. La Marelle s'engage, en cas d'épidémie ou de pandémie d'une ampleur telle que la fermeture temporaire de la structure – sur ordre et/ou avec l'accord des autorités compétentes – est indispensable pour préserver la santé des enfants, à tout mettre en œuvre pour trouver des solutions alternatives sans toutefois y être tenu, ni même obligé et sans qu'aucune contrepartie ne soit due.

Rabais fratrie

Un rabais de 10% est accordé sur la facture du deuxième enfant (le plus jeune) d'une même famille. Le même rabais est accordé pour le troisième enfant ainsi que pour les suivants. Un élève scolarisé à l'école Riviera est pris en compte dans le calcul du nombre d'enfants fréquentant la crèche/garderie.

Modalités de paiement : 10 factures payables d'avance

Dépannage

Il est possible, en fonction des disponibilités, d'augmenter pour des courtes périodes la fréquentation d'un enfant à la crèche/garderie.

Modalités de paiement : report sur la facture du mois suivant la prestation



Conditions financières et générales 2021/2022
Tous les tarifs s'entendent en francs suisses / CHF

Vacances officielles

La garderie est fermée pendant les trois premières semaines d'août ainsi que deux semaines à Noël, soit 5 semaines par année scolaire.

La garderie est également fermée pendant les jours fériés suivants : Vendredi Saint, lundi de Pâques, Pont de l'Ascension (Jeudi et Vendredi), Lundi de Pentecôte, 1^{er} août ainsi que le Lundi du Jeûne Fédéral.

Le tableau des vacances 2021-2022 peut être consulté sur le site internet.

Modifications des plages de présence

Une modification de la fréquentation est possible selon les disponibilités et après avoir obtenu l'accord écrit de la Direction. Toute modification doit être faite à la fin d'un trimestre pour le trimestre suivant. Les dates suivantes sont considérées comme des trimestres :

Trimestre 1 - Août à décembre

Trimestre 2 - Janvier à mars

Trimestre 3 - Avril à juin

Par exemple, pour un changement de trimestre 2, l'avis doit être donné avant le deuxième lundi de décembre. Pour un changement de trimestre 3, l'avis est donné avant le deuxième lundi de mars, l'avis étant soit une augmentation soit une diminution de l'assiduité de votre enfant.

Délai de résiliation - annulation de l'inscription

La résiliation du contrat est possible moyennant préavis de deux mois pour la fin d'un mois. La résiliation doit être envoyée à La Direction de l'Ecole Riviera par lettre recommandée.

Le contrat de fréquentation est établi pour l'année scolaire en cours du 1er août au 31 juillet. Il se renouvelle tacitement s'il n'est pas résilié par lettre recommandée au 31 mai.

L'annulation d'une inscription suit exactement les mêmes règles